

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 16.005

L'An deux Mille Seize, le 21 mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 mars 2016

**DATE D’AFFICHAGE**

Le 15 mars 2016

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON’S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

**ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS** : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE  
RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE L’OFFRE DE SERVICES D’ACCUEIL ET  
D’ANIMATION DES 0-18 ANS

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Dans le cadre de la compétence « Politique de la Ville », la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a reconnu d'intérêt communautaire, l'accompagnement financier des structures d'accueil, en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, à partir des préconisations et des priorités définies par le Projet Éducatif et Social Communautaire.

La convention à intervenir entre la commune et la CARA a pour objet de définir les conditions d'attribution de l'aide financière apportée par la CARA à la commune et doit permettre de :

- Favoriser un égal accès aux structures d'accueil les mercredis et pendant les petites et grandes vacances, pour tous les enfants résidant sur le territoire de la CARA,
- Soutenir les structures existantes d'accueil du jeune enfant et des accueils collectifs de mineurs,
- Mutualiser les moyens et mettre en œuvre des actions d'animations de loisirs en direction des jeunes de douze à dix-huit ans.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention,
- Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, relative au développement de l'offre de services d'accueil et d'animation des 0-18 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 mars 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO